# PRÈS LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS Dépôt

**Dossier n°**: 002/19-09-2007-ECCC/SC

Parties déposantes : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de la Cour Suprême

Langue originale : Français

Date du document: 11 octobre 2019

Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

**Signature:** 

## ឯងសារឡើត

ORIGINAL/ORIGINAL

Sann Rada

CMS/CFO:....

Demande de la Défense de KHIEU Samphân d'écarter les « observations » des Parties Civiles F50/1/1 en application de la Directive pratique sur le dépôt des documents TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Cécile ROUBEIX

Dounia HATTABI

Stéphane NICOLAÏ

Auprès de :

La Chambre de la Cour Suprême

KONG Srim

Chandra Nihal JAYASINGHE

SOM Sereyvuth

Florence Ndepele MWACHANDE-MUMBA

MONG Monichariya

Maureen HARDING CLARK

YA Narin

Les co-procureurs

CHEA Leang

Brenda J. HOLLIS

Tous les avocats des parties civiles

01628632

#### TABLE DES SOURCES

#### I. DROIT DES CETC

• Directive pratique sur le dépôt des documents auprès des CETC (la « Directive pratique »).

#### II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

### 1. Chambre de la Cour Suprême

• Décision relative à la demande de KHIEU Samphân aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 23 août 2019, F49 (« Décision F49 »).

#### 2. Parties

- Réponse des co-Procureurs aux demandes des équipes de la Défense aux fins d'extension du délai et du nombre de pages concernant leurs déclarations d'appel, 11 avril 2019, **F41**.
- Réponse des co-Procureurs à la demande de KHIEU Samphân aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 22 juillet 2019, F45/2.
- Réponse des co-Procureurs à la demande de NUON Chea aux fins d'extension du délai et du nombre de pages de son mémoire d'appel, 1<sup>er</sup> août 2019, **F47/1**.
- Appel des co-Procureurs contre le jugement du [procès 002/02], 20 août 2019, **F50**.
- Réplique de la Défense de KHIEU Samphân à l'Accusation sur la présomption d'innocence en appel (F46/2/4), 9 septembre 2019, F46/2/4/1, (« Réplique F46/2/4/1 »).
- Réponse de la Défense de KHIEU Samphân à l'appel de l'Accusation (002/02), 23 septembre 2019, F50/1.
- Observations des co-Avocats principaux pour les parties civiles relatives à la réponse de KHIEU Samphân au mémoire d'appel des co-Procureurs, 7 octobre 2019, F50/1/1 (« Observations F50/1/1 »).